

Autorisation Dépôt Permis Construire

OBJET :
439 – ZAC EUROPOLE II
SEBL Grand Est/ HOLOSOLIS SAS

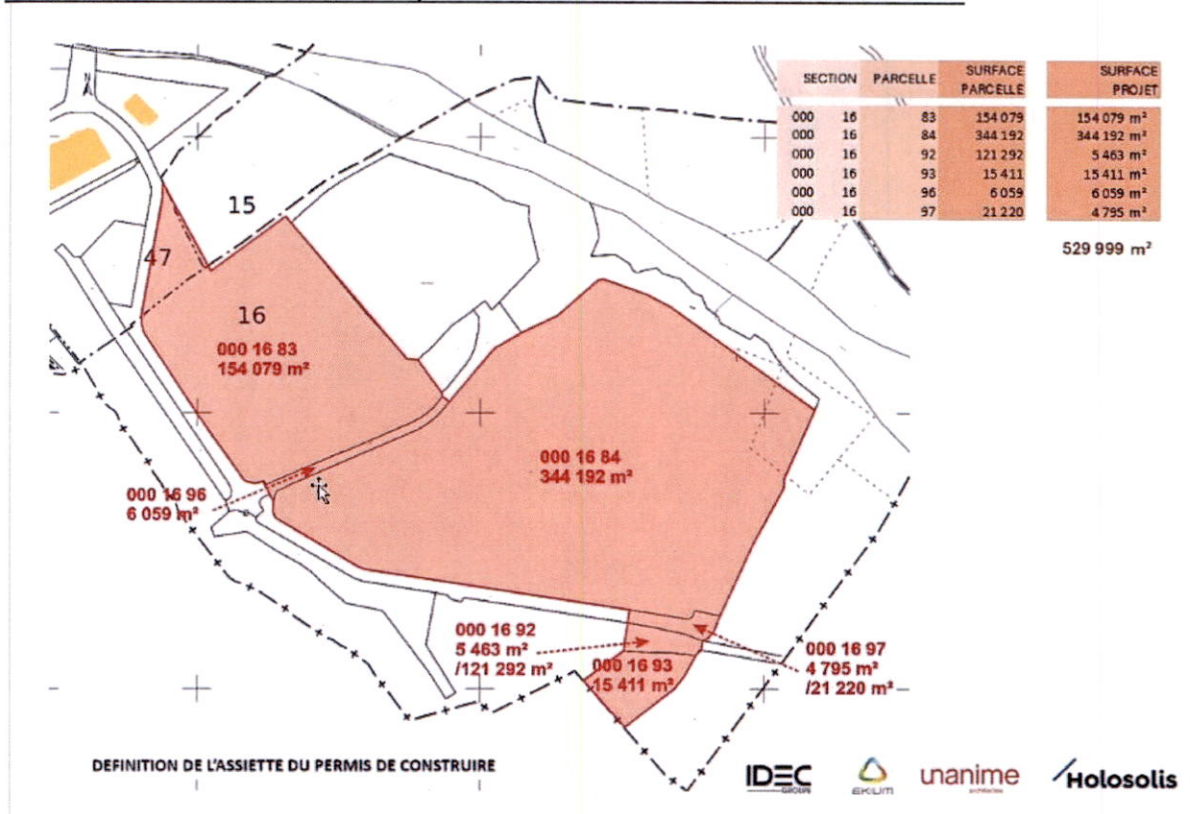
Je soussigné, Monsieur BARRIER Jérôme, Directeur Général de SEBL Grand Est, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 5 520 000 euros, dont le siège social est à Metz, 48 place Mazelle, habilité à l'effet des présentes,

agissant en qualité de concessionnaire de la ZAC Europôle 2, en vertu d'une Concession d'Aménagement dont le Concédant est la Communauté Agglomération Sarreguemines Confluences,

autorise la société HOLOSOLIS SAS dont le siège social est 5 rue du Louvre 75001 PARIS à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'une Gigafactory de fabrication de panneaux photovoltaïque sur les parcelles suivantes propriétés de SEBL Grand Est sur le ban communal de HAMBACH et selon le plan ci-après :

- Section 16 n°83 (154 079 m²)
- Section 16 n°84 (344 192 m²)
- Section 16 n°92 (5 463 m² sur la surface globale de 121 292 m²)
- Section 16 n°93 (15 411 m²)
- Section 16 n°96 (6 059 m²)
- Section 16 n°97 (4 795 m² sur la surface globale de 21 220 m²)

Plan définissant l'assiette du permis de construire HOLOSOLIS SAS :



Toutefois, si l'Acquéreur obtient son permis de construire et s'il n'obtient pas de financement ou s'il décide de ne pas réaliser son projet, il s'engage expressément à solliciter l'annulation de toutes les autorisations administratives qu'il a obtenues et ce dans le délai d'un mois à compter de la notification de sa décision d'abandon à SEBL Grand Est.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Le Directeur Général

Jérôme BARRIER